

**PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (T.M.S.)****Référence du PST 4 : 2021-2025**

- Axe stratégique 1 : renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention
- Objectif 2 : accorder une priorité aux principaux risques professionnels

**Action 2.5 : prévenir les Troubles Musculosquelettiques (T.M.S.)**

- Promouvoir les démarches de prévention des T.M.S. auprès des entreprises les plus concernées, grâce à un élargissement des programmes d'accompagnement dédiés ;
- Améliorer les outils et méthodes proposés aux branches et aux entreprises sur les T.M.S. afin qu'elles s'impliquent davantage dans l'évaluation de ce risque et des plans d'action associés.

**Référence COG AT/MP 2023-2028 de l'Assurance maladie – Risques professionnels****Axe 1 – Renforcer la prévention des risques professionnels pour la rendre plus efficiente****Fiche 1 – Prioriser les programmes nationaux de prévention des risques professionnels****Engagement 01 : Prévenir les risques T.M.S. et chimiques par des programmes nationaux améliorés**

[...] La branche A.T./M.P. s'engage à :

- poursuivre le déploiement des programmes T.M.S. Pros et Risques chimiques Pros ;
- apporter des fonctionnalités nouvelles et des outils adaptés.

Promouvoir plus directement les offres de formation et d'aides financières auprès des entreprises accompagnées au sein des programmes nationaux.

**Lien avec les autres plans**

Plan santé-sécurité au travail en agriculture 2021-2025.

**Données :**

Enquête SUMER 2017.

Statistiques l'Assurance maladie – Risques professionnels.

Rapport enjeux et actions sur les lombalgies liées au travail (2017) de l'Assurance maladie – Risques professionnels.

**Actions principales à mener :**

En s'appuyant sur les démarches et outils proposés par les partenaires de l'action 2.5, accompagner les entreprises dans :

- la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques de T.M.S. ;
- leur montée en autonomie de prévention de ces risques.

## **Actions complémentaires :**

---

- mener des actions de mobilisation des entreprises et/ou de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques de T.M.S. ;
- promouvoir les bonnes pratiques de prévention du risque d'apparition des TMS vers les entreprises et/ou les branches professionnelles ;
- contribuer aux actions menées par les partenaires de l'action 2.5 pour capitaliser et évaluer les actions réalisées ;
- promotion des aides du Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (Fipu) auprès des employeurs et appui éventuel aux employeurs dans la préparation de leurs demandes de financements auprès du Fipu, propositions d'aménagements de poste aux salariés, qui peuvent faire l'objet d'un financement par le Fipu (cf. fiche P.D.P.).

## **Engagements des partenaires :**

---

### Organisation globale :

- Echanges de fichier Excel sur les cibles identifiées dans le cadre du Programme National T.M.S. pros 2024-2028 et sur les accompagnements Fipu.
- Organisation de réunions semestrielles entre partenaires pour permettre le suivi des actions engagées.

### Objectifs

- Accompagner les entreprises ciblées dans le cadre du Programme T.M.S. Pros 2024-2028,
- Accompagner les adhérents dans leurs démarches de prévention des T.M.S.

### Actions conjointes :

- Construire un document de travail partagé entre PRESANTIS 38 et la Carsat R.A. pour le suivi des établissements incluant a minima les étapes du projet de prévention des T.M.S. franchises, les dates des dernières fiches entreprises ou d'actions en milieu de travail.
- Actions au cas par cas pour les adhérents ciblés dans le cadre du programme T.M.S. Pros ou identifiés comme cible prioritaire par PRESANTIS :
  - intervention de sensibilisation en prévention des T.M.S., seule ou conjointe ;
  - intervention d'accompagnement lors d'une ou plusieurs étapes des démarches de prévention des établissements ciblés.
- Mise en place de revues de dossiers de suivi d'établissements adhérents et ciblés dans le cadre du programme précité.
- Participation aux réunions organisées par la Carsat R.A. auprès des établissements ciblés dans le programme T.M.S. Pros.
- Participation aux réunions organisées par PRESANTIS pour un appui technique / réglementaire au bénéfice de ses équipes (connaissance des dispositifs, des services ou des actions).
- Informer et accompagner les adhérents sur le Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure professionnelle de la Carsat générale et/ou spécifique.

### Actions de PRESANTIS :

Poursuite des actions menées à l'échelle du Service, dans le cadre de l'offre socle de service ainsi que du Projet de Service (notamment la fiche-action n°6 du Projet de Service) :

- actions de sensibilisation de nos adhérents aux T.M.S. (ils représentent plus de 87 % des motifs de M.P., et plus particulièrement les T.M.S. de l'épaule représentent à eux-seuls 30 % des A.T./M.P. ;
- formation des infirmiers à l'examen clinique de l'épaule en vue d'agir précocement sur le repérage de difficultés potentielles = prévention primaire et secondaire ;
- développement des liens avec les C.P.T.S. de secteurs pour améliorer les collaborations entre médecins du travail et médecins traitants.

#### Indicateurs de suivi des actions :

Pour ce qui concerne les actions conjointes :

- réalisation et utilisation du document de travail partagé entre PRESANTIS et la Carsat R.A. ;
- a minima 4 actions (une par an) au cas par cas de suivi d'établissements ciblées par la Carsat parmi les adhérents du S.P.S.T.I. ;
- a minima :
  - 1 revue de dossiers par an (suivi d'établissements adhérents à PRESANTIS et ciblés par les programmes),
  - 4 participations (une par an) à une réunion organisée par la Carsat R.A. auprès des adhérents/établissements ciblés dans le programme T.M.S. Pros, qu'elle soit en webinaire ou en présentiel,
  - 1 participation de la Carsat à une réunion organisée par PRESANTIS pour un appui technique / réglementaire ;
- 100 % des adhérents du S.P.S.T.I. informés sur le Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure professionnelle dans le cadre de la prévention des T.M.S.

Pour ce qui concerne les actions de PRESANTIS :

- nombre d'actions de sensibilisation aux T.M.S. des entreprises adhérentes ;
- pourcentage d'infirmiers de santé au travail formés en interne à l'examen clinique de l'épaule ;
- nombre de rencontres avec les C.P.T.S. de secteur ;
- nombre d'interventions menées par les ergonomes de PRESANTIS spécifiquement en lien avec le risque T.M.S.

